

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **2 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – N SEDKI – JF MARY – JC ARAGON – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : MC FABRE DE ROUSSAC par L FABRE – C BRISSEIS par G REQUENA – A CHOUKROUN par M ROUVIER – S BERBEZIER par S JEAN

Absent : M GROSSO

6. Vente parcelle communale

Considérant l'intérêt urbanistique des parcelles BX 499 (830 m²) et BX 501 (684 m²), situé au droit des rues de Corinthe et du Progrès,

Considérant l'inscription dans le futur PLU de ces parcelles dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation permettant de répondre aux exigences du Plan d'Aménagement et de Développement Durable,

Considérant l'intérêt de l'acheteur pour développer un projet en cohérence avec l'historique du site,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'estimation de France Domaine de 630.000 €,

Il appartient au conseil municipal :

De donner délégation de signature à M. le Maire pour la vente des parcelles BX 499 (830 m²) et BX 501 (684 m²) pour le montant de 630.000 €,

D'autoriser la vente de la parcelle susmentionnée à PROMEO PATRIMOINE représenté par Monsieur Gilbert Ganivenq, Président de la société PROMEO PATRIMOINE, sise Espace Don Quichotte, 547 Quai des Moulins, BP 34, 34202 SETE Cedex,

De donner pouvoir à M. le Maire pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente conformément à l'énoncé ci-dessous avec possibilité de substitution à l'acquéreur.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(25 voix pour, 2 voix abstention, 1 voix contre)

DONNE délégation de signature à M. le Maire pour la vente des parcelles BX 499 (830 m²) et BX 501 (684 m²) pour le montant de 630.000 €,

AUTORISE la vente de la parcelle susmentionnée à PROMEO PATRIMOINE représenté par Monsieur Gilbert Ganivenq, Président de la société PROMEO PATRIMOINE, sise Espace Don Quichotte, 547 Quai des Moulins, BP 34, 34202 SETE Cedex,

DONNE pouvoir à M. le Maire pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente conformément à l'énoncé ci-dessous avec possibilité de substitution à l'acquéreur.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

